



DEVENIR ACTEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS POUR L'AIDE ET LE SOIN À DOMICILE > APS ASD



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences



Tout salarié du secteur aide
et soin à domicile d'adhérent
MT71.
Min. 4 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée
par des formateurs certifiés
« FORMATEURS AP ASD » par
le réseau Assurance Maladie
– Risques Professionnels et
l'INRS bénéficiant de 10 à 30 ans
d'expérience en Santé au Travail.



21 h de face à face pédagogique,
réparti sur 2 journées dans la
même semaine et le 3^e jour au
maximum 3 semaines après
pour permettre les 4h de travail
intersession.



Locaux MT71 et dans l'entreprise
pour le travail intersession



Quelques sessions par an et
plus si besoin



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans les cotisations



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Rendre l'intervenant à domicile capable de :

- Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure,
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure,
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi,
- Intervenir face à une situation d'accident du travail.

PROGRAMME :

- La situation comme acteur de prévention pour soi, pour la structure,
- L'identification des risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention,
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail,
- La proposition d'améliorations de la situation de travail,
- La remontée d'informations aux personnes concernées,
- La construction d'un accompagnement de la mobilité adapté à la situation variable de la personne aidée,
- Le cadre juridique de l'intervention du SST,
- La réalisation d'une protection adaptée,
- L'examen de la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- L'alerte en fonction de l'organisation des secours dans la structure,
- Les conduites à tenir pour secourir la victime de manière appropriée.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *questionnement et échanges à partir de supports visuels et matériel INRS,*
- Méthode démonstrative : *démonstrations avec matériel d'aide à la manutention, exposé interactif avec support power point,*
- Méthode applicative : *analyses de situation de travail, mises en pratique lors de situations d'accident simulé et d'accompagnements à la mobilité.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis de formation sera réalisée durant la totalité de la formation. Un « certificat d'APS ASD » est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Pour que le certificat reste valide, l'intervenant à domicile doit suivre, dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale, le module Maintenir et Actualiser ses Compétences (7h).**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37